

PURIFICATEUR D'AIR

Désinfectant Surfaces & Textiles 600 ml

Purificateur d'air, Désinfectant Surfaces & Textiles à usage professionnel et grand public pour purifier et parfumer l'air d'une fraîcheur menthe verte et désinfecter les surfaces.



APPLICATION

Idéal pour

- **Purifier l'air des pièces très fréquentées ou peu aérées** (odeurs de tabac, renfermé, cuisine, toilettes, placards)
- **Désinfecter les surfaces** (abattants de WC, poignées, interrupteurs...)
- **Désinfecter les tissus d'ameublement** sans les tacher (moquettes, tapis, rideaux)

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES



- ▶ **Bactéricide** selon la norme EN13697 (5 min).
- ▶ **Fongicide** selon la norme EN13697 (15 min).
- ▶ **Virucide** selon la norme EN14476 (30 min) et actif de le virus de la **COVID-19 (SARS-CoV-2) en 5 minutes.**

BENEFICES PRODUITS

- ▶ Triple action désinfectante **conforme aux normes européennes.**
- ▶ **Purifie l'air ambiant** et le **débarrasse des mauvaises odeurs** : tabac, cuisine, toilettes, renfermé... Senteur menthe verte.
- ▶ **Désinfecte les surfaces et les tissus d'ameublement.**
- ▶ **Labellisé AIR LABEL A+** qui garantie de très faibles emissions dans l'air intérieur

Conditionnement
Aérosol 600 ML

Référence
3045206617109



Le Geste sain
SANYTOL PROFESSIONNEL

PURIFICATEUR D'AIR

Désinfectant Surfaces & Textiles 600 ml

Purificateur d'air, Désinfectant Surfaces & Textiles à usage professionnel et grand public pour purifier et parfumer l'air d'une fraîcheur menthe verte et désinfecter les surfaces.

COMPOSITION

Matières actives biocides (TP2/AE) : Biphenyl-2-ol : 4 g/kg. Ethanol 306.5 g/kg. Égal ou supérieur à 30% : Des hydrocarbures aliphatiques. Autres : Désinfectants et parfums.

DONNEES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : Liquide volatile en aérosol

Odeur : Fraîcheur menthe verte

Couleur : incolore

MODE D'EMPLOI

1• Purifier l'air ambiant : Fermer les portes et fenêtres de la pièce. Agiter avant utilisation. Procéder par brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Quitter la pièce. Laisser agir 30 min. Puis aérer.

2• Désinfecter les surfaces ou les textiles : • Agiter l'aérosol avant utilisation • Vaporiser à 25 cm de la surface ou du textile à désinfecter (qui devra préalablement être nettoyé) • Laisser agir 30 min • Pour les odeurs tenaces, renouveler l'opération • Pour les textiles et surfaces, faire un essai préalable sur une partie cachée • Ne pas utiliser directement sur le cuir, le daim et la soie, les surfaces laquées, le bois vernis ou peint, les plastiques acryliques. Pour les surfaces en contact avec les aliments, jouets, bébés et les animaux de compagnie ou les zones où les chats peuvent marcher ou lécher, laisser agir 15 min et rincer à l'eau potable.

SECURITE

DANGER. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise (ORFILA : 01 45 42 59 59). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FDS disponible sous www.quickfds.com



RECOMMANDATIONS

Produit biocide : Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.



CONSULTEZ LE POUVANT VARIER LOCALEMENT
WWW.CONSOMMATEUR.FR